

Rapport N° 242

Réponse au Postulat du Parti socialiste et des Verts pour la création d'un réseau cyclable intercommunal

Nyon, le 22 novembre 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 19 novembre à 19h15 en présence de Mesdames Angeli Aline, Barrense-Dias Yara, Vuagniaux Christine et Messieurs Allamand Victor, Karlen Dominique, Weaver David et Frei Maurice président et rapporteur. M. Ueltschi Bernard étant excusé en séance mais ayant participé par des questions et remarques envoyées par courriers électroniques.

La Municipalité était représentée par Mesdames Elisabeth Ruey-Ray, Municipale et Naïma Mameri, Cheffe de l'Office de la mobilité. Qu'elles soient ici remerciées pour toutes les réponses et informations fournies à la commission.

Dans son résumé de la situation actuelle, Mme Ruey-Ray confirme que le postulat va bien dans la droite ligne du travail que la Municipalité a effectué depuis 2010. Elle ne peut qu'abonder dans le sens des postulants. Pour rappel, le Rapport no 166/2014 faisait le point de ce qui a été fait, ce qui se fait et ce qui se fera. Elle rappelle, en plus, que les contacts avec les communes avoisinantes, demandés par les postulants pour le développement d'un réseau cyclable intercommunal sont gérés par le Conseil régional et non par Nyon. Notre ville n'étant qu'un maillon des participants, même si très important.

Mme Ruey-Ray rappelle que la Confédération a déjà donné son accord pour le financement à hauteur de 40% de 10 mesures d'agglomérations, qui figurent en partie dans ce préavis 242. La 10e mesure étant déjà réalisée, rue de la Môrache. Les 9 autres mesures seront très prochainement présentées devant le Conseil communal au moyen d'un préavis municipal. Preuve que la Municipalité essaie d'aller de l'avant, ceci pour répondre à une interpellation d'un membre de la commission qui trouvait que les choses n'avançaient pas. Elle rappelle aussi que la Municipalité n'est pas la seule à prendre des décisions et que, parfois, ses propositions de projet globaux sont même refusées par d'autres instances, comme celui de la route du Stand ou de la Redoute. Projets globaux refusés par le Conseil communal, qui englobaient des mesures pour les vélos.

La commission a bien relevé qu'il y a eu des améliorations depuis 2010. Ce qu'elle apprécie. Cela n'empêche pas certains commissaires de relever la lenteur de ces améliorations. Vitesse de progression des dossiers qui interpelle et décourage, en voyant ce qui a été fait et au vu de ce qu'il reste à faire.

La Municipalité a détaillé une partie des travaux déjà effectués, ceci pour répondre à la commission qui s'interrogeait sur les priorités données aux projets et leur vitesse de réalisation. Elle précise aussi que la réalisation de ces travaux nécessite des ressources, ce dont elle ne dispose pas toujours. De plus, bien que ce ne soit pas son rôle de gérer le développement des infrastructures dans les communes voisines, elle s'y intéresse grandement puisqu'elle a impliqué la commune de Prangins dans l'identification des mesures à réaliser dans le cadre des déplacements scolaires. Ceux-ci ayant une répercussion sur les pistes cyclables au départ et à l'arrivée de Nyon.

D'autre part, l'expérience de la cohabitation vélos - bus, est définitivement acquise. Elle se poursuivra pour autant que le passage des cyclistes ne perturbe pas la fluidité du trafic des bus. C'est d'ailleurs à l'occasion de la mise en application du programme bus au 1/4 d'heure que certains tronçons cyclables, marquages et autres aménagements totalisant environ 4 kilomètres ont été réalisés entre 2014 et 2015. A l'exemple de la rue de la Môrache, de l'av. des Eules, de l'av. A. Cortot, de la rte de St-Cergue et bien d'autres.

Pour tranquilliser les commissaires souhaitant que les choses bougent plus vite et de manière concrète, la Municipale rappelle qu'un important tronçon du réseau cyclable (rte de Signy - Gravette) est en cours de discussion en commission.

Alors que des comparatifs sont faits entre la Suisse-romande et la Suisse-allemande, la municipale répond qu'elle met tout en œuvre pour rattraper les plus de 20 ans de retard que nous avons sur les cantons suisse-alémaniques, mais une certaine réticence au changement de la population et parfois aussi de politiques, freine le processus. "Mais ça commence à changer" a dit Mme Ruey-Ray. Elle rappelle aussi qu'en 5 ans, le nombre de supports à vélos installés en ville est passé de 1 à 1000 et que ceux-ci sont presque tout le temps occupés. Ce qui en dit long sur le développement des cyclistes à Nyon.

Conclusions

Il ressort de cette séance que l'objectif de la municipalité est la réalisation du réseau cyclable selon le préavis N° 166. La commission se réjouit du fait que, grâce au suivi très actif et aux portes d'entrées de certains membres de la municipalité, ces derniers sauront intervenir énergiquement auprès du Conseil régional pour pousser les projets permettant cette réalisation. Un suivi très régulier des dossiers auprès du conseil régional permettra de débiter les travaux dans les temps impartis, soit avant 2018 et ne pas laisser échapper les subsides, à hauteur de 40% des coûts, accordés par la Confédération.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le rapport municipal N° 242 répondant au postulat pour la création d'un réseau cyclable intercommunal,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- de prendre acte du rapport municipal N° 242 valant réponse au postulat pour la création d'un réseau cyclable intercommunal, déposé le 27 avril 2015 par le Parti socialiste et Les Verts.

La Commission :

Allamand Victor
Angeli Aline
Barrense-Dias Yara
Karlen Dominique
Ueltschi Bernard
Vuagniaux Christine
Weaver David
Maurice Frei (président et rapporteur)